

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 18h30, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Champagnat-le-Jeune (63580), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Adaptation du tableau des effectifs

Annexe(s) : liste des créations emplois permanents et tableau des emplois non permanents / tableau des effectifs projeté au 1^{er} septembre 2020

Date de convocation : 24 juillet 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 août 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : CREGUT François

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 100

- Titulaires : 93

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 4

Votants : 116

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (100)

ADMIRAT Nadine	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
AIGOUY Thierry	DUTHEIL Nathalie	LEVEZAC Jean (S)
PELISSIER Didier (S)	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	PELLEGRINELLI Christophe
MERCIER Pascal (S)	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARDY André	MAISONNEUVE Alain (S)	PILLON Stéphane
BARRAUD Bertrand	GARNAVAULT Philippe	POJOLAT Marie
BARTHOMEUF Serge	GAUDRIAULT Damien	PRADIER Laurent
BASTIEN Gérard	GILBERT Odile	PRUNIER Jean-Pierre
BERNARD Jean-Paul	GONTHIER Emmanuel	PUECH David
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	RAVEL Pierre
BESSEYRE Fabien	GOYON Guy	RKINA Mohammed
BESSON Jean-Louis	GUILLAUME Julien	GOMEZ Jean-Marc (S)
BCEUF Nicole	HERBST Nadine	ROCHETTE Christophe
BOISTARD Philippe	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
BOURG François	JAFFEUX Sébastien	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	JEANMOUGIN Isabelle	SABATIER Gilles
BRUNEL Séverine	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHABAUD Christelle	LABUSSIÈRE Jean-Marc	BRUN Claudine (S)
CHABRILLAT Frédéric	LAGARDE Maguy	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
DELMASTRO Philippe (S)	LAVILLE Philippe	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LEROY Véronique	THERME Jacques
COSTE Yves	LIGNIERE Frédéric	THEVENET Emilie
COSTON David	LIVET Bertrand	TINET Georges
COUDUN Valérie	MAHINC Didier	TOURLONIAS Vincent
CREGUT François	MALORON Annie	TREHIN Anne-Marie
CROZE Yves-Serge	MARIANY Marie-Line	TRILLEAUD Eric
DABERT Jean-Claude	MASSARDIER Marie-Laure	VARISCHETTI Martine
DRUELLE Jean-Claude	MEALLET Roger-Jean	VEZON Christophe
	MERLEN Bernard	WALTER Christian
	METEIGNIER Stéphane	ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHASSANG Jean-Pierre (DELMASTRO Philippe) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia (LEVEZAC Jean) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine).

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane ; BRONNER Ulrich à NICOLLET Michel ; BRUNETTI Graziella à COSTON David ; COLLET Jean-Pierre à VARISCHETTI Martine ; COSTON Marie à SERRA Pierre ; DENAIVES Catherine à BESSEYRE Fabien ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BRUN Pascale ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien ; LENEGRE Jean-Louis à PELLISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PETEILH Sandra à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à BŒUF Nicole.

ABSENTS EXCUSES : (4) CHANIMBAUD Lionel ; DUBESSY Florence ; GREGOIRE Nathalie ; MOREL Jacques.

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

La présente adaptation du tableau des effectifs a notamment pour objet de procéder à la création des postes nécessaires à la nomination des agents au titre de l'avancement de grade après inscription au tableau annuel d'avancement. A ce titre 20 postes (1 poste de catégorie A - 3 postes de catégorie B et 16 postes de catégorie C) sont créés afin de permettre les nominations validées. En parallèle, les postes actuellement occupés par ces mêmes agents seront supprimés après avis du comité technique. Les agents proposés par le Président ont été sélectionnés sur la base de leur valeur professionnelle, telle qu'elle est notamment transcrite dans les entretiens professionnels, après avis des directeurs concernés, du Directeur Général des Services et de la Directrice Management et Ressources Humaines. Il appartiendra au nouvel exécutif de déterminer les agents susceptibles d'être présentés à la commission administrative paritaire placée auprès du Centre de gestion au titre de la promotion interne.

En complément, le tableau des effectifs est adapté pour prendre en compte les besoins de recrutement résultant de besoins temporaires ou saisonniers, ainsi que de l'évolution de l'organisation des services et notamment :

- Les besoins nécessaires pour la rentrée scolaire 2020/2021 pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires en lien essentiellement avec les fins de mise à disposition de personnel communal ou l'augmentation des effectifs accueillis ;
- Des ajustements de postes suite à l'aboutissement de procédures de recrutement (modification de grade ou de cadre d'emplois) ;
- Un besoin nouveau avec la création d'un poste d'assistant socio-éducatif à temps non complet 17.5/35^{ème} pour l'emploi de travailleur social au sein du Foyer de jeunes travailleurs suite à la fin de la mise à disposition d'un agent par le CCAS de la Ville d'Issoire dans le cadre de la réorganisation de leurs services.

L'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs est présenté dans les tableaux annexés à la présente délibération. En complément le tableau des emplois permanents projeté au 1^{er} septembre 2020 est également annexé.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;
VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU les modifications apportées au tableau des effectifs ci-annexé ;
VU le tableau des effectifs projeté au 1^{er} septembre 2020 ci-annexé ;
CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;
CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;
CONSIDÉRANT que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;
CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs. Ce dernier doit être ajusté notamment lors de créations d'emplois en lien avec la mise en place d'une nouvelle organisation ou d'un nouveau besoin ou à l'inverse de suppressions d'emplois en cas de réorganisation des services ou de disparition d'un besoin. Sa mise à jour est réalisée par délibération après avis du comité technique ;
CONSIDÉRANT qu'il convient également d'adapter le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération pour prendre en compte les évolutions de carrière actées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines de la Communauté d'Agglomération ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 116

- Pour : 116
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De procéder à la création des postes permanents ci-dessus mentionnés ;
- De procéder à la création des postes non permanents ci-dessus mentionnés ;

- **D'inscrire au budget les crédits budgétaires supplémentaires nécessaires pour permettre, le cas échéant, le versement d'un régime indemnitaire aux agents recrutés sur les postes créés à l'occasion de l'adaptation du tableau des effectifs.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 04 / 08 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 04 / 08 / 2020